

Séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du 18 septembre deux mille onze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

présents : 11

Présents : Mmes Bove, Domont, Ogier, Paillard.

MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Malaval, Langlois, M. Wilkins

Absent(es) excusé(es) : 0

Secrétaire de séance : M. CAUCHOIS Daniel

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 5 juillet 2011.

DÉLIBÉRATION N°34/2011 **Convention avec le SMAD**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire

1. A signer une convention avec le SMAD du Pays de Bray qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Commune de Bures-en-Bray pourra bénéficier des compétences du service énergie du SMAD du Pays de Bray.
2. De désigner M. Lévêque Jacky comme élu référent chargé du suivi de cette opération
3. A transférer au SMAD l'intégralité des certificats d'économie (CEE) valorisable par les travaux réalisés dans les bâtiments communaux.
4. A mandater le SMAD à couvrir toutes les démarches nécessaires à l'obtention et la valorisation de tels certificats et notamment :
 - A ouvrir un compte au nom du SMAD auprès du registre national EMMY (registre national des certificats d'économies d'énergie) ;
 - A déposer le dossier de demande de certificats auprès de la DREAL ;
 - A négocier et valoriser ces certificats auprès des acteurs obligés de ce dispositif.

A ce titre, la Collectivité atteste sur l'honneur que le SMAD est seul à pouvoir invoquer chaque action ou opération ouvrant droit aux CEE.

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°35/2011 **Modification des Statuts du SIERG de BLN**

Monsieur le Maire rappelle les études menées par le Syndicat Départemental d'Énergie afin de mettre en

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide qu'il est impératif de mettre en conformité les statuts du SIERG de BLN avec les réglementations**
- **Adopte les statuts ci-annexés.**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°36/2011 **Assainissement Non Collectif**

Suite à la mise à jour du zonage d'assainissement où Sogeti a chiffré plusieurs solutions avec assainissement collectif(AC) et assainissement non collectif (ANC), le choix restait sur deux propositions :

- une partie AC « le bourg et HLM », le reste en ANC
- Tout en ANC

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal les propos des financeurs : le Conseil Général dit qu'il ne vaut mieux pas compter sur lui pour les subventions, l'Agence de l'eau déconseille le Collectif pour les petites communes et ce n'est pas sa priorité au vu des coûts exorbitants de la solution AC pour le centre bourg et HLM

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit le tout Assainissement Non Collectif (ANC) par 9 voix pour et 2 voix contre.

DÉLIBÉRATION N°37/2011 **Noël 2011 et Colis des Anciens**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'offrir des cadeaux de Noël aux enfants comme chaque année et de faire un colis des anciens par couple et un colis individuel pour les personnes seules

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- un jouet par enfant
- de faire un colis par couple et des colis individuels. Comme l'an passé, le comité des fêtes de Bures-en-Bray offre une participation par colis.
- Les colis seront préparés sans denrées périssables, ils seront distribués le jour de la fête aux personnes présentes. Les colis non pris ce jour seront à prendre en mairie.

Ces propositions seront soumises aux membres du CCAS

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°38/2011 **Peinture Salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de repeindre les sous-basements de la salle des fêtes pendant qu'il y a un peintre sur place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Entrevue et courrier avec la SNCF suite au danger dû à l'état d'abandon des bâtiments situés près de l'Avenue verte et au vol de ferraille, notamment des grilles qui recouvraient les fosses.
- Du courrier de la Mairie de Mesnières-en-Bray, du PLU et des identifiants afin de consulter le dossier
- De la fin de l'enquête publique de la continuité écologique de la Béthune : le dossier est consultable en mairie.
- Suite à la visite du contrôleur Qualiconsult, l'accès à l'étage de la mairie restera interdit au public
- **Illuminations de Noël** : Voir avec l'entreprise INEO pour quelques changements. Il faut prévoir l'achat de 4 sapins et de quelques guirlandes.
- **Repas des anciens** : Dimanche 6 novembre 2011

La séance est levée à 23 heures.

Dates à retenir :

- **Repas des anciens** : Dimanche 6 novembre 2011
- **Fête de Noël** : Dimanche 11 décembre 2011 à 15 heures à la salle polyvalente de Bures